



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 avril 2026**

**La présente délibération retire et remplace la délibération n°2026-89 du 4 mai 2026  
visée en Préfecture le 6 mai 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du seize avril deux mille vingt six, sous la présidence de Monsieur Etienne LEJEUNE, Maire.

**Présents** : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, VITTE, MOUTAUD, DUMIGNARD, HIVERT, VIARD, CHERVY CHAIGNEAU, DONY, LAGUIDE, MICHAUD, MATHIEU, LAHIANI, LEPINE, VERGNAUD, HENRIOT, LEROY A., LEROY I., CHATEAU, DEFLANDRE

formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations :**

Monsieur Jean-Noël PINAUD a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD  
Monsieur David MADELENAT a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX  
Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Madame Mélissa DUMIGNARD  
Monsieur Pascal GOULOUZELLE a donné pouvoir à Monsieur André LEROY

Monsieur Julien DELANNE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

**Objet : Demande de subvention pour l'acquisition de nouveaux colombariums**

Les communes doivent assurer la gestion des cimetières et des concessions funéraires (Code général des collectivités territoriales, art. L. 2223-1).

Il est nécessaire d'acquérir de nouveaux columbariums pour le cimetière de La Souterraine.

Afin de financer une partie de cette opération, une subvention « Boost'Comm'une » peut être sollicitée auprès du département

Le plan de financement s'établit ainsi :

BESOINS HT		RESSOURCES		
	€		taux	€
achats et poses colmbarium	14 111,50	Département Boost Commune	60%	8 466,90
		total subventions		8 466,90
		autofinancement	40%	5 644,60
<b>TOTAL</b>	<b>14 111,50</b>	<b>TOTAL</b>		<b>14 111,50</b>

.../...

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à déposer le dossier de demande de subvention.

**Sens du vote :**

**Adoption**

**Rejet**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et les membres présents ont signé.  
Pour copie conforme.  
Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le 3 juin deux mille vingt six.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20260429-2026-89B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026

Publication : 09/06/2026



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Pour le maire & les.....

Adjoint(s) empêché(s)

Et par suppléance

Le.....ne adjoint

Patrice Fillard



Le secrétaire de séance,

Julien DELANNE

Publié 8 juin 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.